



DEMANDE D'INSCRIPTION ECOLES EUROPEENNES DE LUXEMBOURG 2026/2027

Inscriptions du 2 au 27 mars 2026

Rentrée scolaire : mercredi 2 septembre 2026

 Le formulaire d'inscription, complété et accompagné de toutes les pièces justificatives, doit être envoyé par courrier électronique, sous format PDF, entre le 02.03.2026 et le 27.03.2026, au secrétariat pédagogique du cycle et de l'école concernée (voir page 2).

Le fichier PDF doit être nommé comme suit :
NOM_PRENOM_SECTION_LINGUISTIQUE_CLASSE

**Le formulaire doit être signé électroniquement par les représentants légaux.
La signature électronique (par exemple LuxTrust) permet de signer un document en ligne de manière sécurisée et officielle.**

Si vous ne disposez pas d'une **signature électronique valide**, vous devez :

- imprimer le dossier
- le signer à la main
- l'envoyer par **courrier postal** à l'école concerné

L'inscription ne sera confirmée que si le dossier est **complet et signé**.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ PAR LES ÉCOLES EUROPÉENNES DE LUXEMBOURG.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique d'inscription : rubrique « Inscriptions »

- Luxembourg I : www.euroschool.lu
- Luxembourg II : www.eel2.eu

Les membres des directions des Ecoles européennes Luxembourg sont à votre service pour toute information complémentaire.

[Règles d'admission et de fonctionnement des Ecoles européennes de Luxembourg](#)

ECOLE	DIRECTION	SECTIONS LINGUISTIQUES / SWALS*	CONTACTS POUR LES INSCRIPTIONS
LUXEMBOURG I - Kirchberg			
LUXEMBOURG I 23, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg Site web de l'école www.euroschool.lu FAQ FAQ_EELux1	Directrice Adjointe cycle Maternel et Primaire Mme Sandra RIBIC Directeur Adjoint cycle Secondaire Mme Caroli LEMARIÉ	Anglophone, espagnole, francophone, germanophone, finlandaise, néerlandaise, polonaise, portugaise, suédoise et lituanienne (Maternel & Primaire jusqu'à S3). SWALS* = bulgare, estonien, letton, lituanien (S4 –S7).	Maternelle/Primaire Mme Maria STATHAKI Tél. : +352 43 20 82 270 LUX-ENROLMENT-NURSERY-PRIMARY@eursc.eu Secondaire Mme Elizabeth RUIZ SALAS Tél. : +352 43 20 82 224 LUX-ENROLMENT-SECONDARY@eursc.eu
LUXEMBOURG II – Bertrange/Mamer			
LUXEMBOURG II 6, rue Gaston Thorn L-8268 Bertrange Site web de l'école www.eel2.eu FAQ http://eel2.eu/fr/page/faq	Directrice Adjointe cycle Maternel et Primaire Mme Petra REINHARDT Directeur Adjoint cycle Secondaire M. Aibhistin O'COIMIN	Anglophone, danoise, francophone, grecque, germanophone, hongroise, italienne, tchèque et roumaine (M1 et M2) SWALS* = hongrois, tchèque (cycle Secondaire seulement), croate, roumain (de P1 à S7), slovaque, slovène, (cycles Maternel, Primaire et Secondaire)	Maternelle/Primaire Mme Michèle HAUSEMER / Mme Sarah JEDDI Tél. : +352 27 32 24 3002 Mme Mélanie KISTIAENS Tél. : +352 27 32 24 3239 MAM-INSCRIPTION-MAT-PRI@eursc.eu Secondaire Mme Blandine THISSERANT Tél. : +352 27 32 24 4002 MAM-INSCRIPTION-SEC@eursc.eu

* **SWALS** = **S**tudents **W**ithout **A** Language **S**ection (prendre contact avec le secrétariat pédagogique de l'école concernée)

Il est fortement recommandé de lire les [Règles d'admission et de fonctionnement des Ecoles européennes de Luxembourg](#) pour l'année scolaire 2026/2027 disponible sur le site internet des Ecoles Européennes de Luxembourg (Luxembourg I www.euroschool.lu , Luxembourg II www.eel2.eu) **AVANT** de remplir le présent dossier d'inscription. En cas de divergence entre le texte de la Politique et les informations du présent formulaire, la Politique d'inscription prime.

Veuillez remplir cette demande d'inscription avec le plus grand soin. Les mentions obligatoires du formulaire, doivent être complétées par le demandeur. A défaut, l'école peut soit considérer que la demande d'inscription n'est pas complète et suspendre son traitement, soit interpréter le silence du demandeur dans le sens le plus favorable à l'application des règles générales d'inscription.
La demande ne sera prise en considération **QUE LORSQUE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS SERONT JOINTS A CETTE DEMANDE.**

UNE SEULE DEMANDE D'INSCRIPTION PAR ENFANT PEUT ÊTRE INTRODUITE PENDANT TOUTE LA DUREE DES INSCRIPTIONS 2026/2027.

INSTRUCTIONS POUR LES ELEVES DE CATEGORIE I

- ▶ Voir instructions page 4.
- ▶ **NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QU'IL N'Y A PAS :**
 - de cantine (pour les cycles Maternel et Primaire) les journées courtes

INSTRUCTIONS POUR LES ELEVES DE CATEGORIE II

- ▶ Voir instructions page 4.
- ▶ **NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QU'IL N'Y A PAS :**
 - de cantine (pour les cycles Maternel et Primaire) les journées courtes,
 - de prise en charge après les cours pour les journées longues et les journées courtes (pour les cycles Maternel, Primaire et Secondaire).

INSTRUCTIONS POUR LES ELEVES DE CATEGORIE III

- ▶ Voir instructions page 5.
- ▶ **NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE :**
Les élèves de Catégorie III sans section linguistique (SWALS) auront accès aux cours de LI qui leur correspondent, pour autant que le cours existe déjà par l'inscription d'élèves de catégorie I et II.

IL N'Y A PAS :

- de cantine (pour les cycles Maternel et Primaire) les journées courtes,
- de prise en charge après les cours pour les journées longues et les journées courtes (pour les cycles Maternel, Primaire et Secondaire).

DOCUMENTS REQUIS A LA DEMANDE D'INSCRIPTION CATEGORIES I, II et III

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION :

Documents à fournir pour catégories I et II	
	▪ Deux photos d'identité : 1 pour cette demande d'inscription, 1 pour le dossier médical. (photo digitale)
	▪ L'extrait d'acte de naissance original délivré par l'administration communale du lieu de naissance ou une copie certifiée conforme à l'original.
	▪ Une copie de carte d'identité/passeport pour chaque nationalité mentionnée.
	▪ Les bulletins scolaires 2024/2025 et le bulletin intermédiaire 2025/2026. Si l'école ne délivre pas de bulletin intermédiaire, un certificat de fréquentation scolaire.
	▪ A l'issue de la présente année scolaire, le bulletin scolaire 2025/2026, indiquant si l'élève a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure. Ces documents ne sont pas nécessaires pour une inscription au cycle maternel et en 1^{ère} année primaire.
	▪ Si un soutien intensif est nécessaire, veuillez envoyer par e-mail avec la désignation «Demande_inscription_2026-2027-NOM_PRENOM_SECTION LINGUISTIQUE_CLASSE » incluant un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psychopédagogique pluridisciplinaire de moins de deux ans, rédigé en français, anglais ou allemand au service concerné comme suit : ▪ Ecole Européenne Luxembourg I maternelle/primaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-PRIMARY@eursc.eu ▪ Ecole Européenne Luxembourg I secondaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-SECONDARY@eursc.eu ▪ Ecole Européenne Luxembourg II maternelle/primaire: MAM-SUPPORT-COORDINATOR-NUR PRI@eursc.eu ▪ Ecole Européenne Luxembourg II secondaire : MAM-SECRETARIAT-SUPPORT-SEC@eursc.eu
	▪ En cas de séparation/divorce des parents, Le demandeur doit fournir la pièce justificative établissant qu'il détient l'autorité parentale sur l'enfant. S'il agit seul : fournir la preuve de l'autorité parentale exclusive ou du mandat écrit de l'autre représentant légal. ▪ Le cas échéant : joindre la décision judiciaire autorisant le demandeur à procéder seul à l'inscription. ▪ Les documents doivent être rédigés en allemand, anglais ou français. ▪ Si le document est dans une autre langue, une traduction officielle dans l'une de ces langues est obligatoire.
	▪ En cas d'exercice de l'autorité parentale par un tuteur légal : Joindre une copie certifiée conforme de la décision de justice attribuant l'autorité parentale au tuteur. La décision doit être rédigée en allemand, anglais ou français. Si le document est dans une autre langue, une traduction officielle dans l'une de ces langues est obligatoire.
	▪ Certificat de résidence / justificatif de domicile : Le certificat doit être établi au nom du parent qui effectue l'inscription et indiquer le nom de l'enfant. ▪ Pour les résidents luxembourgeois : fournir un certificat de résidence élargi. Pour les non-résidents luxembourgeois : fournir tout autre document officiel attestant de la situation familiale et de la résidence.
	▪ Dans le cas d'une garde temporaire de l'enfant au Luxembourg et aux alentours, confiée par les parents/représentants légaux à des tiers choisis par eux, sans transfert de l'autorité parentale : voir page 9 des Règles d'admission des Ecoles européennes de Luxembourg.
	▪ Formulaire du Service médical, (EELux.1; EELux.2) ainsi qu'une photocopie de la carte de vaccination sont à envoyer aux infirmières comme suit : ✓ Ecole Européenne Luxembourg I maternelle/primaire: LUX-INFIRMARY-NUR-PRI@eursc.eu ✓ Ecole Européenne Luxembourg I secondaire : LUX-INFIRMARY-SEC@eursc.eu ✓ Ecole Européenne Luxembourg II maternelle/primaire: MAM-INFIRMERIE-MAT-PRI@eursc.eu ✓ Ecole Européenne Luxembourg II secondaire: MAM-INFIRMERIE-SEC@eursc.eu

Documents supplémentaires (uniquement pour les catégories I et II)

	<u>Pour la catégorie I :</u> ▪ Annexe I : Attestation de l'employeur (veuillez-vous adresser à votre département des ressources humaines ou utiliser le modèle fourni en annexe I). En cas de changement de l'employeur, du statut administratif ou de la date d'échéance de votre contrat, veuillez envoyer une nouvelle attestation délivrée par le service du personnel de votre institution et ce, pour vous placer dans la bonne catégorie financière. <u>Pour la catégorie II :</u> ▪ Annexe I : Attestation de l'employeur (veuillez-vous adresser à votre département des ressources humaines ou utiliser le modèle fourni en annexe I). En cas de changement de l'employeur, du statut administratif ou de la date d'échéance de votre contrat, veuillez envoyer une nouvelle attestation délivrée par le service du personnel de votre institution et ce, pour vous placer dans la bonne catégorie financière. ▪ Annexe II : Certificat de prise en charge des frais de scolarité par votre employeur (fournie en annexe II).
	▪ Document de confirmation du paiement des autres frais scolaires daté et signé pour prise de connaissance. (Formulaire fourni dans ce dossier d'inscription) : ➤ Pour la Catégorie I : voir page 23 ➤ Pour la Catégorie II : voir page 24
Documents supplémentaires (uniquement pour les catégories III)	
	▪ Attestation de l'employeur (veuillez-vous adresser à votre département des ressources humaines ou utiliser le modèle fourni en annexe).
	▪ Document de confirmation du paiement des autres frais scolaires daté et signé pour prise de connaissance (formulaire fourni dans ce dossier d'inscription - voir page 25).

FRAIS DE SCOLARITE CATEGORIE III

Le Minerval scolaire ainsi que ses modalités de paiement, sont fixés par le Conseil Supérieur des Ecoles Européennes. Pour valider l'inscription de l'élève dans l'Ecole européenne, **les parents de catégorie III s'engagent à payer l'acompte de 25% du minerval** ainsi que le solde **dans le délai fixé sur les factures** qui seront envoyées par l'Ecole aux parents. L'acompte de 25% n'est pas remboursable.

Minerval* 2026/2027

Autres parents de catégorie III **

Maternelle	4.300,47€
Primaire	5.913,21€
Secondaire	8.063,46€

* Pour les familles ayant plusieurs enfants à l'école, une réduction de 20% est accordée pour le deuxième enfant et 40% pour les enfants suivants.

* n'inclut pas les autres frais.

Agents civils / NATO / NSPA *

Maternelle	8.600,94€
Primaire	11.826,42€
Secondaire	16.126,92€

* Pour les familles ayant plusieurs enfants à l'école, une réduction de 20% est accordée pour le deuxième enfant et 40% pour les enfants suivants.

* n'inclut pas les autres frais.

Les demandes d'inscription qui relèvent des sections/langues maternelles suivantes BG, ES, ET, FI, LT, LV, NL, PL, PT, SV doivent être adressées à l'Ecole européenne Luxembourg I.

Les demandes d'inscription qui relèvent des sections/langues maternelles suivantes CS, DA, EL, HR, HU, IT, RO, SK, SL doivent être adressées à l'Ecole européenne Luxembourg II.

Les demandes d'inscription qui relèvent des sections DE, EN et FR peuvent indifféremment, suivant la préférence des représentants légaux de l'élève, être adressées à l'une ou l'autre des Ecoles européennes de Luxembourg. Les Ecoles se chargeront dans ce cas de répartir les demandes en fonction des règles d'admission énoncées ci-avant. L'analyse des dossiers d'inscription sera menée conjointement par la direction des deux Ecoles. Le fait d'envoyer un dossier d'inscription dans une école particulière ne présage en aucun cas l'acceptation de ce dossier par l'Ecole européenne en question.

DEMANDE D'INSCRIPTION TOUTES CATEGORIES

ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

ELEVE

NOM	
PRENOM	

Nous vous prions de bien vouloir remplir cette demande d'inscription avec le plus grand soin. Celle-ci ne sera prise en considération que **lorsque tous les documents requis seront joints au dossier**.

Les demandes concernant une section linguistique proposée DANS UNE SEULE ECOLE seront accueillies dans l'école concernée selon la répartition des sections linguistiques figurant en page 2 et dans les Règles d'admission.

Pour toute notification de l'école en relation avec la demande d'inscription, le demandeur est prié de communiquer une **adresse de courrier électronique privée** ainsi qu'une **adresse de courrier ordinaire valides pendant toute la durée des inscriptions** et s'engage à informer l'école de tout changement d'adresse.

Pour toute communication avec l'école merci d'indiquer :

Adresse e-mail <u>privée uniquement</u> :	
Adresse postale :	

Comment nous avez-vous connu ?

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ Site internet de l'école | ☐ Site général www.eursec.eu | ☐ Par votre employeur |
| ☐ Par des connaissances | ☐ Publicité Portes Ouvertes | ☐ Autre : |

Les Ecoles européennes (le responsable du traitement) s'engagent à respecter votre vie privée lors du traitement de vos données personnelles et de celles de votre/vos enfant(s), conformément aux dispositions de la législation nationale transposant la Directive (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Vos données personnelles seront traitées aux seules fins d'administration et d'accompagnement de votre/vos enfant(s). Elles seront conservées autant que de besoin et au minimum pendant toute la durée de la scolarité de votre/vos enfants(s) à l'Ecole européenne. Elles seront traitées de manière strictement confidentielle et ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers, à l'exception des communications rendues nécessaires pour des raisons techniques de fonctionnement des Ecoles européennes. Les Ecoles européennes concluent des contrats avec ces tierces parties pour qu'elles leur fournissent des services liés à leur gestion. Ces tierces parties sont tenues de respecter la confidentialité des données qui leur sont confiées et de n'utiliser ces données que dans le but de remplir leurs engagements envers les Ecoles européennes. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès aux informations et données à caractère personnel qui vous concernent ou concernent votre/vos enfant(s), ainsi qu'un droit de rectification. Sur requête, vous avez donc la possibilité de connaître les données qui sont traitées et de corriger les inexactitudes éventuelles. Les demandes de consultation ou rectification des données doivent être adressées à la direction de l'Ecole fréquentée par votre/vos enfant(s). En cas de changement de l'employeur, du statut administratif ou de la date d'échéance de votre contrat, veuillez envoyer une nouvelle attestation délivrée par le service du personnel de votre institution et ce, pour vous placer dans la bonne catégorie financière. En cas de changement dans la situation familiale (séparation, divorce), veuillez fournir la pièce justificative qui permet d'établir qui est le titulaire de l'autorité parentale de l'enfant. Cette fiche, versée obligatoirement dans le dossier de votre enfant, doit être retournée dûment signée dans les meilleurs délais à l'école par le ou les représentants légaux de l'enfant. Le/la soussigné(e) s'engage sur la véracité des informations reprises ci-dessus ainsi qu'à communiquer toute modification. Merci par avance pour votre collaboration.

Signature Parent 1/Tuteur 1
NOM et Prénom

Signature Parent 2/Tuteur 2
NOM et Prénom

Réservé à l'Administration de l'Ecole

Date de réception de la demande d'inscription :

Cycle :

Section linguistique:

Classe :

Code de l'employeur :

Décision de la Direction :

À des fins éducatives, l'école peut utiliser les photographies des enfants (pour le bulletin d'information de l'école, le site web, dans diverses publications scolaires et, éventuellement, pour des reportages télévisés). Nous n'avons pas l'intention de publier des photos individuelles, mais seulement des photos de groupe ou des photos d'enfants participant à une activité.

Selon les règles de la RGPD, les parents doivent remplir les choix concernant le consentement directement dans notre système SMS - MySchool. Toutefois, l'autorisation peut être retirée à tout moment par notification écrite au DPD - délégué à la protection des données.

Le demandeur s'engage quant à l'actualité, l'exactitude et la véracité des informations fournies et s'engage également à communiquer tout changement futur concernant ces informations auprès du secrétariat de direction de l'école.

Nous, soussignés, certifions avoir pris connaissance [Règles d'admission des Ecoles européennes de Luxembourg](#) ainsi que du [Règlement Général des Ecoles européennes](#) consultables sur le site internet des Ecoles Européennes de Luxembourg (Luxembourg I www.euroschool.lu, Luxembourg II www.eel2.eu sous « Inscriptions », Bureau du Secrétaire Général www.eurisc.eu) et nous engageons à les respecter.

Nous nous engageons à communiquer l'adresse à laquelle l'enfant sera domicilié durant sa période de scolarité à l'Ecole Européenne dès que possible et à fournir un justificatif en cas de changement.

Nous nous engageons également à fournir un certificat de résidence élargi pour les résidents luxembourgeois ou tout autre document officiel faisant état de la situation de famille et de la résidence pour les non-résidents luxembourgeois.

Les enfants peuvent être admis uniquement s'ils sont propres.

Je comprends que toute déclaration mensongère, omission intentionnelle d'information ou fausse déclaration entraînera la nullité de toutes les procédures liées à la présente demande.

NOM et Prénom

NOM et Prénom

Signature Parent 1/Tuteur 1
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Signature Parent 2/Tuteur 2
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Date : _____

Date : _____

J'ai lu et j'accepte les termes et conditions des règles d'admission et de fonctionnement des Ecoles Européennes de Luxembourg. ([Règles d'admission et de fonctionnement des EELux](#))

NOM et Prénom

NOM et Prénom

Signature Parent 1/Tuteur 1
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Signature Parent 2/Tuteur 2
précédée de la mention « lu et approuvé ».

Date : _____

Date : _____

REGLES GENERALES POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES DANS LES ECOLES EUROPEENNES

(Voir le Règlement général des écoles européennes, article 47.e. La version publiée sur www.eurasc.eu au moment de l'inscription fait foi)

Choix de section linguistique dans les cycles maternel, primaire et secondaire

Règles pour l'enseignement des langues

- a. Dans les Ecoles européennes, tous les élèves doivent obligatoirement étudier au moins trois langues. Il leur est également possible de choisir une quatrième langue en option en 4^{ème} année secondaire et une cinquième langue comme cours supplémentaire en 6^{ème} année secondaire. Aucune langue ne peut être étudiée à plus d'un niveau simultanément et différentes langues ne peuvent être étudiées au même niveau simultanément. Niveau signifie LI, LII, LIII, LIV et LV.
- b. Pour l'école maternelle, les règles sont les suivantes : LI est enseignée à partir de l'âge de 4 ans et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Des règles particulières, « SWALS », s'appliquent aux élèves des catégories I et II dans une école ne comportant pas de section correspondant à leur langue maternelle. Des dispositions particulières sont en place pour l'enseignement de l'irlandais, du maltais, du finnois et du suédois en tant qu'autre langue nationale (ONL = Other National Language). Les ONL sont proposées dans les deux écoles sous réserve de disponibilité des enseignants. Les deux Ecoles européennes favorisent une coopération.
- c. Pour l'école primaire et les classes 1 à 5 de l'école secondaire, les règles sont les suivantes :
 - LI est enseignée à partir de la 1^{ère} année primaire et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Des règles particulières s'appliquent aux élèves des catégories I et II dans une école ne comportant pas de section correspondant à leur langue maternelle.
 - LII est enseignée à partir de la 1^{ère} année primaire; il ne peut s'agir que de DE ou EN ou FR, et cette langue doit être différente de la LI.
 - En 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} années secondaires, la LII d'un élève (DE, EN ou FR) constitue sa langue véhiculaire pour les cours de sciences humaines, histoire, géographie, économie et religion ou morale non confessionnelle.
 - LIII est enseignée à partir de la 1^{ère} année secondaire ; il peut s'agir de n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne qui n'est pas étudiée en tant que LI ou LII. En 1^{ère} année, le cours de LIII est un cours d'initiation.
 - LIV est enseignée en tant qu'option à partir de la 4^{ème} année secondaire ; il peut s'agir de n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne qui n'est pas étudiée en tant que LI, LII ou LIII. En 4^{ème} année, le cours de LIV est un cours d'initiation.
 - Des dispositions particulières sont en place pour l'enseignement de l'irlandais, du maltais, du finnois et du suédois en tant qu'autre langue nationale (ONL = Other National Language). Les ONL sont proposées dans les deux écoles sous réserve de disponibilité des enseignants. Les deux Ecoles européennes favorisent une coopération.
- d. Les élèves de Catégorie III sans section linguistique (SWALS) auront accès aux cours de LI qui leur correspondent, pour autant que le cours existe déjà par l'inscription d'élèves de catégorie I et II.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉLÈVE

Nom	
Prénoms	
Genre	☐ M ☐ F ☐ X
Matricule national luxembourgeois (si déjà existant) champs obligatoire pour les résidents luxembourgeois (Le numéro attribué par l'Etat luxembourgeois est constitué de 13 chiffres, sans espaces et les premiers 8 chiffres sont la date de naissance en ordre inverse, suivi de 5 chiffres (exemple : avec une date de naissance du 18.11.2007, le matricule national ressemblera à 2007111812345).)	
Date de naissance	
Lieu (cf. acte naissance)	
Pays	
Nationalité 1	
Nationalité 2	
Langue(s) parlée(s) avec la mère	
Langue(s) parlée(s) avec le père	
Langue dominante de l'élève	

Section linguistique demandée : _____

Cycle et classe demandés :

Maternel: M1 ☐ M2 ☐

Primaire: P1 ☐ P2 ☐ P3 ☐ P4 ☐ P5 ☐

Secondaire: S1 ☐ S2 ☐ S3 ☐ S4 ☐ S5 ☐ S6 ☐ S7 ☐

L'élève a-t-il déjà été inscrit dans une Ecole Européenne ?

☐ Oui laquelle : _____
☐ Non

Adresse de l'élève :

Rue		N°		Bte	
Code Postal		Ville		Pays	
Tél.		E-mail			

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Nombre d'enfants dans la famille	
Nombre d'enfants à l'Ecole Européenne	

Renseignements concernant les enfants qui fréquentent déjà l'Ecole Européenne :

<u>Nom et prénom</u>	<u>Section linguistique</u>	<u>Cycle</u>	<u>Classe</u>

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

L'élève vit :

☐ chez ses parents ☐ chez sa mère ☐ chez son père ☐ garde alternée (voir page 13) ☐ chez son tuteur

	Mère	Père	Tuteur
Nom			
Prénom(s)			
Date de naissance			
Nationalité (s)			
Lien de parenté avec l'enfant			
Langue 1			
Langue 2			
Profession			
Employeur			
N° de Personnel			
Contrat de travail (CDD – CDI)			
Date de début			
Date de fin			
Tél. privé			
Tél. professionnel			
E-mail de contact principal avec l'école (adresse privée uniquement svp) + e-mail de secours			
N° et rue			
Code postal / Ville			
Pays			

En cas de séparation ou de divorce des parents

Informations sur le tuteur et le droit de garde

Autorité parentale	☐ Père et mère (conjointe)
	☐ Père (autorité parentale exclusive) ☐ Mère (autorité parentale exclusive)
Garde parentale	☐ Père et mère (conjointe)
	☐ Père (garde parentale exclusive) ☐ Mère (garde parentale exclusive)
DATE : _____	
SIGNATURE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE L'ENFANT : _____	
<u>Veillez joindre les pièces justificatives comme indiqué en page 4.</u>	

Informations relatives au tuteur légal et au droit de garde

(Seulement si l'enfant ne vit pas chez ses parents)

Garde de l'enfant	OUI NON
Garde temporaire de l'enfant :	OUI NON
	<i>(Document de garde temporaire doit être fourni – acte notarié avec apostille dans les langues EN – FR – DE)</i>
Tuteur légal : _____	
Degré de parenté (seulement si l'enfant ne vit pas chez ses parents) _____	
DATE : _____	
SIGNATURE DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DE L'ENFANT : _____	
<u>Veillez joindre les pièces justificatives comme indiqué en page 4.</u>	

 **TOUT CHANGEMENT DE SITUATION DOIT ÊTRE COMMUNIQUÉ IMMÉDIATEMENT À L'ÉCOLE PAR ÉCRIT, accompagné de la pièce justificative permettant d'établir le titulaire de l'autorité parentale de l'enfant, et ce document doit être retourné dûment signé et afin d'être versé dans le dossier de l'enfant dans les meilleurs délais.**

CHOIX PEDAGOGIQUES POUR LES CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE

Nom de l'élève	
Prénom de l'élève	

Section linguistique demandée : _____

Cycle et classe demandés :

Maternel: M1 ☐ M2 ☐

Primaire: P1 ☐ P2 ☐ P3 ☐ P4 ☐ P5 ☐

Connaissances linguistiques (spécifier le niveau, voir document
(<https://europa.eu/europass/fr/common-european-framework-reference>):

LANGUE	COMPRENDRE		PARLER		ÉCRIRE
	Écouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	

ELEVES SWALS POUR LES CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE :

SWALS (Students Without A Language Section) seront inscrits dans la section anglophone, francophone ou germanophone.

• Section linguistique demandée : _____

Dans ce cas, veuillez cocher la case correspondant à la Langue 1 :

Bulgare ☐	Croate ☐	Estonien ☐	Letton ☐
Roumain (P1 à P5) ☐	Slovaque ☐	Slovène ☐	

La Direction de l'école se réserve le droit de soumettre l'enfant à un test de langue pour vérifier sa langue dominante et choisir la section linguistique dans l'intérêt de l'enfant.

Etablissements scolaires fréquentés par l'élève durant les 3 dernières années scolaires :

Année scolaire	Nom de l'établissement	Classe	Pays
2023/2024			
2024/2025			
2025/2026			

L'enfant a-t-il déjà redoublé une classe ?	☐ oui ☐ non
L'enfant a-t-il déjà sauté une classe ?	☐ oui ☐ non

CHOIX DES OPTIONS POUR LE CYCLE MATERNEL

Seuls les élèves de catégorie I et II ont droit à l'enseignement de l'ONL. Les élèves de la catégorie III peuvent rejoindre les cours existants, mais les cours ne peuvent pas être organisés exclusivement pour les élèves de la catégorie III. Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire.

Irlandais ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants irlandais
 (quelle que soit la section linguistique
 demandée)*

Finois ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants finlandais
 (quelle que soit la section linguistique demandée)*

Maltais ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants maltais
 (quelle que soit la section linguistique
 demandée)*

Suédois ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants finlandais
 (quelle que soit la section linguistique demandée)*

Catalan ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants espagnols
 (quelle que soit la section linguistique
 demandée)*

CHOIX DES OPTIONS POUR LE CYCLE PRIMAIRE

a) **Langue II** (1ère langue étrangère - sauf élèves SWALS) :

Allemand ☐

Anglais ☐

Français ☐

b) **Cours de religion /morale non confessionnelle** :

Catholique ☐
 Orthodoxe ☐

Islamique ☐
 Protestante ☐

Israélite ☐
 Morale non confessionnelle ☐

2ème choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours : _____

c) **Cours d'ONL (Other National Languages)***

Seuls les élèves de catégorie I et II ont droit à l'enseignement de l'ONL. Les élèves de la catégorie III peuvent rejoindre les cours existants, mais les cours ne peuvent pas être organisés exclusivement pour les élèves de la catégorie III. Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire. *Les ONL sont proposés dans les deux écoles sous réserve de disponibilité des enseignants. Les deux Ecoles européennes favorisent une coopération.

Irlandais ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants irlandais
 (quelle que soit la section linguistique
 demandée)*

Finois ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants finlandais
 (quelle que soit la section linguistique demandée)*

Maltais ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants maltais
 (quelle que soit la section linguistique
 demandée)*

Suédois ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants finlandais
 (quelle que soit la section linguistique demandée)*

Catalan ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants espagnols
 (quelle que soit la section linguistique
 demandée)*

CHOIX PEDAGOGIQUES POUR LE CYCLE SECONDAIRE

Nom de l'élève	
Prénom de l'élève	

Section linguistique demandée : _____

Secondaire : S1 ☐ S2 ☐ S3 ☐ S4 ☐ S5 ☐ S6 ☐ S7 ☐

Le règlement du Baccalauréat Européen impose à tout candidat d'avoir suivi intégralement les deux dernières années dans une Ecole Européenne. Tout élève provenant d'un autre système scolaire devra suivre les cours de la 6ème année secondaire de l'Ecole Européenne dès le premier jour de la rentrée scolaire.

Connaissances linguistiques

(spécifier le niveau, voir document <https://europa.eu/europass/fr/common-european-framework-reference>) :

LANGUE	COMPRENDRE		PARLER		ÉCRIRE
	Écouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	

ELÈVES SWALS POUR LE CYCLE SECONDAIRE :

Les élèves SWALS (Students Without A Language Section) seront inscrits dans la section anglophone, francophone ou germanophone.

Section linguistique demandée : _____

Dans ce cas, veuillez cocher la case correspondant à la Langue 1 :

Bulgare ☐	Croate ☐	Estonien ☐	Hongrois ☐
Lituanien ☐	Letton ☐	Roumain ☐	Slovaque ☐
(S4 à S7)			
Slovène ☐	Tchèque ☐		

La Direction de l'école se réserve le droit de soumettre l'enfant à un test de langue pour vérifier sa langue dominante et choisir la section linguistique dans l'intérêt de l'enfant.

Etablissements scolaires fréquentés par l'élève durant les 5 dernières années scolaires :

Année scolaire	Nom de l'établissement	Classe	Pays
2021/2022			
2022/2023			
2023/2024			
2024/2025			
2025/2026			

L'enfant a-t-il déjà redoublé une classe ?	☐ oui	☐ non
L'enfant a-t-il déjà sauté une classe ?	☐ oui	☐ non

CHOIX DES OPTIONS – POUR LE CYCLE SECONDAIRE

a) Cours de religion*/morale non confessionnelle* :

Ce cours sera dispensé en Langue II à partir de la 3^{ème} année secondaire.

Catholique ☐ Islamique ☐ Israélite ☐
Orthodoxe ☐ Protestante ☐ Morale non confessionnelle ☐

2^{ème} choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours : _____

** Le cours ne sera créé que dans la mesure de la disponibilité d'un enseignant.*

b) Langue II (1^{ère} langue étrangère sauf élèves SWALS) :

Allemand ☐ Anglais ☐ Français ☐

c) Pour les élèves de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année : Langue III (2^{ème} langue étrangère) :

Choix : Allemand, anglais, espagnol, français, italien.

Un cours de Langue III ne peut être créé en principe que si au moins 7 élèves s'y inscrivent.
Veuillez indiquer un deuxième choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours:

1^{er} choix : _____ 2^{ème} choix : _____

d) Pour les élèves de 2^{ème} année secondaire uniquement :

Latin 2 p. oui ☐ non ☐

Les élèves doivent débiter en 2^{ème} année l'étude du latin s'ils veulent choisir cette matière en 4^{ème} année secondaire.

e) Pour les élèves de **3^{ème} année secondaire uniquement** :

ICT 2p. ☐

Latin 2 p. ☐

Possibilité de choisir une seule des deux options facultatives

Pour les élèves des **4^e , 5^e , 6^e et 7^e année**, veuillez compléter le **formulaire de choix des options**.
Attention les formulaires Choix d'options S4/S5 et S6/S7 sont à télécharger sur le site web de l'école auprès de laquelle vous postulez ([Lux. 1](#) ; [Lux. 2](#))

Pour les élèves qui tombent sous une des catégories suivantes, voir ci-dessous :

- élèves ressortissants irlandais,
- élèves ressortissants maltais,
- élèves ressortissants finlandais
- élèves ressortissants espagnols
- élèves qui fréquentent la section grecque,

Veuillez-compléter, les cases ci-dessous de la section concernée.

a) Cours d'ONL (Other National Languages)*

Seuls les élèves de catégorie I et II ont droit à l'enseignement de l'ONL. Les élèves de la catégorie III peuvent rejoindre les cours existants, mais les cours ne peuvent pas être organisés exclusivement pour les élèves de la catégorie III. Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire. Veuillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car le cours peut ne pas faire partie de l'horaire normal.

Irlandais ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants irlandais
(quelle que soit la section linguistique
demandée)*

Finois ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants finlandais
(quelle que soit la section linguistique demandée)*

Maltais ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants maltais
(quelle que soit la section linguistique
demandée)*

Suédois ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants finlandais
(quelle que soit la section linguistique demandée)*

Catalan ONL ☐ Oui ☐ Non
*Pour les ressortissants espagnols
(quelle que soit la section linguistique
demandée)*

**Les ONL sont proposés dans les deux écoles sous réserve de disponibilité des enseignants. Les deux Ecoles européennes favorisent une coopération.*

b) Grec ancien (pour les élèves de nationalité grecque qui fréquentent la section grecque)

Les élèves de 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} Secondaire de la section grecque ont la possibilité de suivre le cours de grec ancien comme matière supplémentaire.

Grec ancien comme matière supplémentaire : oui ☐ non ☐

**ENCADREMENT SCOLAIRE SPECIFIQUE –
CYCLES MATERNEL – PRIMAIRE - SECONDAIRE¹
2026/2027**

À compléter, que votre enfant ait des besoins spécifiques ou non.

Les Ecoles européennes reconnaissent que chaque élève apprend d'une manière unique et que certains élèves peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire au cours de leur scolarité. A cette fin, les Écoles européennes favorisent l'accès à l'apprentissage en créant des environnements d'apprentissage accessibles et flexibles, en utilisant une variété de méthodes d'enseignement et de matériel pédagogique dans leurs salles de classe. Si nécessaire, un soutien personnalisé est fourni sous la forme d'aménagements raisonnables et de mesures de soutien qui répondent aux besoins des élèves et favorisent un parcours d'apprentissage réussi. Différentes formes et différents niveaux de soutien sont fournis, afin de garantir une aide appropriée et l'égalité des chances pour tous les élèves, y compris ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux, qui rencontrent des difficultés à tout moment de leur scolarité ou qui sont doués, afin de leur permettre de se développer et de progresser en fonction de leur potentiel.

Afin d'évaluer de manière optimale si et comment l'école peut répondre aux besoins spécifiques de votre enfant, veuillez remplir le questionnaire suivant :

Nom et prénom de l'élève	
Cycle, classe et section linguistique demandés	

Au cours des deux dernières années, votre enfant a-t-il bénéficié d'un accompagnement spécifique :

En lien avec des besoins d'ordre moteur (par exemple troubles des fonctions motrices ; troubles de l'élocution) ?
Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez préciser les besoins :

En lien avec des besoins d'ordre sensoriel (par exemple troubles auditifs et/ou visuels) ?
Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez préciser les besoins :

En lien avec des besoins d'ordre psychique (par exemple troubles psychologiques et/ou comportementaux et/ou troubles relationnels et sociaux) ?
Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez préciser les besoins :

Des difficultés/troubles d'apprentissage nécessitant un soutien pédagogique (par exemple difficultés d'apprentissage dans les matières littéraires ; dans les matières scientifiques/mathématiques ; des difficultés d'apprentissage des langues ?
Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez préciser les besoins :

¹ Voir document sur le site Web des Ecoles européennes :
<https://www.eursec.eu/fr/European-Schools/studies/educational-support>

En lien avec des besoins d'ordre de l'hyperactivité ? Si oui, veuillez préciser les besoins :

Oui ☐ Non ☐

D'autres difficultés/troubles que ceux mentionnés ci-dessus nécessitant un accompagnement spécifique ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez préciser les besoins :

Accompagnement(s) spécifique(s) de votre enfant, au cours des deux dernières années, en lien avec les difficultés/troubles énoncés ci-dessus :

A-t-il /elle bénéficié d'un soutien/accompagnement pédagogique particulier en classe ?
Si oui, veuillez préciser le type de soutien/accompagnement :

Oui ☐ Non ☐

A-t-il /elle bénéficié d'un soutien/accompagnement pédagogique particulier à l'extérieur ?
Si oui, veuillez préciser le type de soutien/accompagnement :

Oui ☐ Non ☐

A-t-il /elle bénéficié d'un programme éducatif individuel adapté ?
Si oui, veuillez préciser le type de programme :

Oui ☐ Non ☐

A-t-il/elle besoin d'une assistance spéciale pendant la journée scolaire ? Si oui, veuillez préciser le type d'assistance souhaité :

Oui ☐ Non ☐

Si un soutien intensif est nécessaire : Veuillez transmettre un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psychopédagogique pluridisciplinaire de moins de deux ans, rédigé en français, anglais ou allemand selon les critères décrits ci-dessous. En outre, les informations et pièces communiquées seront traitées également de manière confidentielle.

**Veuillez envoyer par e-mail avec la désignation
"Demande_Inscription_2026-2027_NOM-PRENOM-SECTION LINGUISTIQUE_CLASSE"
(incluant les évaluations) au coordonnateur de soutien du cycle concerné:**

- Ecole Européenne Luxembourg I maternelle/primaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-PRIMARY@eursc.eu
- Ecole Européenne Luxembourg I secondaire : LUX-SUPPORT-COORDINATION-SECONDARY@eursc.eu
- Ecole Européenne Luxembourg II maternelle/primaire : MAM-SUPPORT-COORDINATOR-NUR-PRI@eursc.eu
- Ecole Européenne Luxembourg II secondaire : MAM-SECRETARIAT-SUPPORT-SEC@eursc.eu

Date: _____

Signature des parents / tuteurs: _____
Certifié "sincère et véritable",

Critères pour le rapport médical/psychologique/psycho-éducatif/pluridisciplinaire :

- Être lisible, sur papier à en-tête, signé et daté.
- Indiquer le titre, le nom et les références professionnelles du (des) expert (s) qui a/ ont procédé à l'évaluation et le diagnostic de l'élève.
- Par un rapport médical/psychologique/psychoéducatif ou pluridisciplinaire indiquer spécifiquement la nature des besoins médicaux et / ou psychologiques de l'élève et les tests ou techniques utilisés pour arriver au diagnostic.
- Le rapport sur les troubles d'apprentissage doit décrire les points forts et les difficultés de l'élève (évaluation cognitive) et leur impact sur l'apprentissage (preuves pédagogiques) et les tests ou techniques utilisés pour permettre le diagnostic.
- Le rapport sur les problèmes médicaux/psychologiques doit préciser les besoins médicaux/psychologiques de l'élève et leur impact sur l'apprentissage (preuves pédagogiques).
- Tous les rapports doivent être accompagnés d'un résumé ou d'une conclusion et indiquer les mesures d'adaptation requises ainsi que, s'il y a lieu, des recommandations sur l'enseignement/l'apprentissage pour l'école.
- Cette documentation doit être régulièrement mise à jour et ne pas dater de plus de deux ans. En cas d'incapacité permanente et inchangée et lorsque le groupe consultatif de soutien est d'accord, aucun autre test que des mises à jour régulières ne sera requis.
- Afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts, l'expert évaluant les élèves ne sera ni un employé de l'Ecole européenne ni un parent de l'élève.
- S'il n'est pas rédigé dans l'une des langues de travail, il devra être accompagné d'une traduction en français, anglais ou allemand.

CONFIRMATION – BESTÄTIGUNG Catégorie I

**PAYMENT OF OTHER SCHOOL COSTS
PAIEMENT D'AUTRES FRAIS SCOLAIRES
ZAHLUNG VON ANDEREN SCHULKOSTEN**

We the undersigned / Nous soussignés / Wir Unterzeichnete :

Surname, Name of Parents/tutors of the pupil / Prénom, Nom des Parents/tuteurs de l'élève / Vorname, Name
der Eltern oder Erziehungsberechtigte des Schülers

Surname, Name of the pupil / Prénom, Nom de l'élève / Vorname, Name des Schülers

understand that / déclarons avoir pris connaissance que / sind uns bewusst, dass

- All bills for your child's school fees must be paid within 30 days of the invoice date (see Parents' Memorandum on our website: [EELux1](#) ; [EELux2](#)). / Toutes les factures relatives aux frais scolaires de votre enfant doivent être payées endéans les 30 jours après la date de la facture (cf. Memorandum des parents sur notre site Internet : [EELux1](#) ; [EELux2](#)). / Alle Rechnungen betreffend die Schulgebühren müssen innerhalb von 30 Tagen nach Rechnungsdatum beglichen werden (siehe Memorandum für Eltern auf unserer Webseite: [EELux1](#) ; [EELux2](#) .
- In case of payment being made after the specified date, interest at the legal will be charged from that date. / En cas d'un retard de paiement, des intérêts légaux seront ajoutés à compter de la date d'échéance. / Im Falle einer verspäteten Zahlung, die gesetzlich vorgesehenen Verzugszinsen ab Zahlungsdatum erhoben werden.
- If a pupil moves from Category I to Category III during the school year, parents are asked to inform the school immediately of the change of employer. The amount of the Minerval corresponding to Category III then becomes due. A pro rata invoice will be sent once the change of category has been taken into account. / Dans le cas où un élève passe de la Catégorie I à la Catégorie III en cours d'année scolaire, les parents sont priés d'informer sans délai l'école du changement d'employeur. Le montant du Minerval correspondant à la Catégorie III devient alors dû. Une facture au prorata sera transmise à la suite de la prise en compte du changement de catégorie. / Wenn ein Schüler im Laufe des Schuljahres von der Kategorie I in die Kategorie III wechselt, werden die Eltern gebeten, die Schule unverzüglich über den Wechsel des Arbeitgebers zu informieren. Das Schulgeld, das der Kategorie III entspricht, wird dann fällig. Eine anteilige Rechnung wird nach dem Wechsel der Kategorie ausgestellt.

Date/Datum

TWO parents/legal guardian' **signature** preceded by "we agree"
Signature des **DEUX** parents/du tuteur légal précédée des mots "pour
accord"
Unterschrift der **BEIDEN** Eltern/des Vormundes mit dem Vermerk
« Einverstanden »

CONFIRMATION – BESTÄTIGUNG Catégorie II

**PAYMENT OF OTHER SCHOOL COSTS
PAIEMENT D'AUTRES FRAIS SCOLAIRES
ZAHLUNG VON ANDEREN SCHULKOSTEN**

We the undersigned / Nous soussignés / Wir Unterzeichnete :

Surname, Name of Parents/tutors of the pupil / Prénom, Nom des Parents/tuteurs de l'élève / Vorname, Name
der Eltern oder Erziehungsberechtigte des Schülers

Surname, Name of the pupil / Prénom, Nom de l'élève / Vorname, Name des Schülers

understand that / déclarons avoir pris connaissance que / sind uns bewusst, dass

- All bills for your child's school fees must be paid within 30 days of the invoice date (see Parents' Memorandum on our website: [EELux1](#) ; [EELux2](#) t). / Toutes les factures relatives aux frais scolaires de votre enfant doivent être payées endéans les 30 jours après la date de la facture (cf. Memorandum des parents sur notre site Internet : [EELux1](#) ; [EELux2](#)). / Alle Rechnungen betreffend die Schulgebühren müssen innerhalb von 30 Tagen nach Rechnungsdatum beglichen werden (siehe Memorandum für Eltern auf unserer Webseite: [EELux1](#) ; [EELux2](#)).
- In case of payment being made after the specified date, interest at the legal will be charged from that date. / En cas d'un retard de paiement, des intérêts légaux seront ajoutés à compter de la date d'échéance. / Im Falle einer verspäteten Zahlung, die gesetzlich vorgesehenen Verzugszinsen ab Zahlungsdatum erhoben werden.

Date/Datum

TWO parents/legal guardian' **signature** preceded by "we agree"
Signature des **DEUX** parents/du tuteur légal précédée des mots "pour
accord"
Unterschrift der **BEIDEN** Eltern/des Vormundes mit dem Vermerk
« Einverstanden »

CONFIRMATION - BESTÄTIGUNG Catégorie III

PAYMENT OF SCHOOL FEES AND OTHER SCHOOL COSTS PAIEMENT DU MINERVAL ET D'AUTRES FRAIS SCOLAIRES ZAHLUNG VON SCHULGELD UND ANDERER SCHULKOSTEN

We the undersigned / Nous soussignés / Wir Unterzeichnete :

Surname, Name of Parents/tutors of the pupil / Prénom, Nom des Parents/tuteurs de l'élève / Vorname, Name
der Eltern oder Erziehungsberechtigte des Schülers

Surname, Name of the pupil / Prénom, Nom de l'élève / Vorname, Name des Schülers

understand that / déclarons avoir pris connaissance que / sind uns bewusst, dass

- All bills for your child's school fees must be paid within 30 days of the invoice date (see Parents' Memorandum on our website: [EELux1](#) ; [EELux2](#)). / Toutes les factures relatives aux frais scolaires de votre enfant doivent être payées endéans les 30 jours après la date de la facture (cf. Memorandum des parents sur notre site Internet : [EELux1](#) ; [EELux2](#)). / Alle Rechnungen betreffend die Schulgebühren müssen innerhalb von 30 Tagen nach Rechnungsdatum beglichen werden (siehe Memorandum für Eltern auf unserer Webseite: [EELux1](#) ; [EELux2](#)).
- In case of payment being made after the specified date, interest at the legal will be charged from that date. / En cas d'un retard de paiement, des intérêts légaux seront ajoutés à compter de la date d'échéance. / Im Falle einer verspäteten Zahlung, die gesetzlich vorgesehenen Verzugszinsen ab Zahlungsdatum erhoben werden.
- 25% of the school fees for the next school year must be paid before 26.06.2026 ; 25% cannot be reimbursed / 25% du minerval de l'année scolaire à venir doivent être payés avant le 26.06.2026 ; ces 25% ne sont pas remboursables. / 25% des Schulgeldes des nächsten Schuljahres müssen vor dem 26.06.2026 gezahlt werden ; diese 25% sind nicht rückzahlbar.
- A delay in payment of school fees (for the new school year or for the actual school year) will result in deleting the pupil from the lists of the school. / Un retard de paiement du minerval (de la nouvelle ou de l'actuelle année scolaire) entraînera la radiation de l'élève des listes de l'Ecole. / Eine Verspätung bei der Zahlung des Schulgeldes (des neuen oder des aktuellen Schuljahres) die Annullierung der Einschreibung nach sich zieht.

Date/Datum

TWO parents/legal guardian' **signature** preceded by "we agree"
Signature des **DEUX** parents/du tuteur légal précédée des mots "pour
accord"
Unterschrift der **BEIDEN** Eltern/des Vormundes mit dem Vermerk
« Einverstanden »

ATTESTATION DESTINEE A L'ECOLE EUROPEENNE

INSTITUTION : _____

DIVISION : _____

Tél : _____

Fax : _____

E-mail : _____

Je soussigné(e) responsable du service _____

du personnel de certifie que _____

Monsieur/Madame : _____

Adresse privée : _____

fait partie de notre personnel en tant que : _____

N° personnel : _____

Durée du contrat ou de la nomination : _____

Date du début de contrat : _____

Date de fin de contrat : _____

Cette personne perçoit les allocations familiales et scolaires pour les enfants repris ci-dessous

Nom	Prénom
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

Date: _____

Responsable du Personnel

Nom et prénom : _____

Cachet de l'employeur

Signature : _____

Nom de la société
Adresse
Code Postal - Localité

CERTIFICAT DESTINE A L'ECOLE EUROPEENNE

Prise en charge des frais de scolarité

Je soussigné(e)....., responsable du service du personnel de
..... certifie que

Monsieur/ Madame (*)

adresse:

téléphone interne

fait partie de notre personnel en tant que :

durée du contrat:

que **cette personne remplit les conditions de l'accord de financement** passé entre notre organisme et les Ecoles européennes de Luxembourg en date du et que **nous prenons en charge le montant des frais de scolarité pour les enfants suivants:**

Nom et Prénom	Date de naissance	Cycle	Classe

Cachet de la société

Nom du Responsable du personnel

.....

Date:.....

Signature :

(*) biffer la mention inutile

ANNEXE III – TABLEAU D'ÉQUIVALENCE DES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT/GROUPES D'ANNÉES

Year	European School		National schools																				
			United Kingdom				Belgium	Denmark ^{XIII}	Germany ^{XI}	Greece ^{XIV}	Luxembourg	Netherlands	Austria										
			England, Wales Northern Ireland ^{XII}		Scotland																		
1 ⁱ	1st	Primary	year 2	Primary	2	Primary	1ère	Primaire	0.	Folkeskole	1.	Grund- schule	1st	Primary	Cycle 2	Enseignement fondamental	Groep 3	Basisonderwijs	1.	Volks- schule	Grundschule		
2	2nd		year 3		3		2ème		1.		2.		2nd		Groep 4		2.						
3	3rd		year 4		4		3ème		2.		3.		3rd		Cycle 3		Groep 5		3.				
4	4th		year 5		5		4ème		3.		4.		4th		Groep 6		4.						
5	5th		year 6		6		5ème		4.		5.		5th		Groep 7		1.						
6	1st	Secondary	year 7	Secondary	7	Secondary	6ème	Secondaire	5.	Gymnasium	6.	Sekundarstufe I	6th	Lower Sec	7e	Enseignement secondaire	Groep 8	School voor V.W.O.	2.	(Real) Gymnasium Unterstufe/ Mittelschule	Sekundar- stufe I		
7	2nd		year 8		1		1ère		6.		7.		1st		6e		1ste		3.				
8	3rd		year 9		2		2ème		7.		8.		2nd		5e		2de		4.				
9	4th		year 10		3		3ème		8.		9.		3rd		4e		3de						
10	5th		year 11		4		4ème		9		10.		1st		3e		4de		1.			(Real) Gymnasium Oberstufe	Sekundarstufe II
11	6th		year 12		5		5ème		1.		11.		2nd		2e		5de		2.				
12	7th		year 13		6		6ème		2.		12.		3rd		1re		6de		3.				
								3.		13.								4.					

Year	European School		National schools																		
			Italy				Ireland		Spain		France ^{XVI}				Portugal			Finland		Sweden	
			1a	Scuola Elementare (Primary)	1st	Primary	1°	Educacion primaria	Cours préparatoire	CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX	1°	Ensino Básico	1° ciclo	1	Comprehensive school <i>Peruskoulu Grundläggande utbildning</i>	1	Comprehensive school <i>Grundskola</i>				
2	2nd	2°	Cours élémentaire 1ère année		2°		2		2												
3	3rd	3°	Cours élémentaire 2ème année		3°		3		3												
4	4th	4°	Cours moyen 1ère année		4°		4		4												
5	5th	5°	Cours moyen 2ème année		5°		5		5												
6	1st	Secondary	I	Scuola Media (Lower Secondary)	6th	Junior Certificate	6°	Educación secundaria obligatoria	6ème	CYCLE DE CONSOLIDATION	6°	Ensino Básico	2° ciclo	6	Comprehensive school <i>Peruskoulu Grundläggande utbildning</i>	6	Comprehensive school <i>Grundskola</i>				
7	2nd		II		1st		1°		5ème		7°			7		7					
8	3rd		III		2nd		2°		4ème		8°			8		8					
9	4th		IV	Ginnasio	1 st	3°	3ème		9°	9	9										
10	5th		V		2 nd	4°	Seconde		10°	Ensino Secundário	10/1		Upper Sec. <i>Lukiokoulutus Gymnasie- utbildning</i>	1	Upper Secondary <i>Gymnasium</i>						
11	6th		I	Liceo Classico	3 rd	Senior Certificate	1°	Bachillerato	Première		11°	11/2		2							
12	7th		II		4 th		2°		Terminale		12°	12/3		3							
				III	5 th																

ANNEXE III – TABLEAU D'ÉQUIVALENCE DES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT/GROUPES D'ANNÉES

		European School		National schools															
				Czech Republic			Cyprus		Estonia			Hungary				Latvia			
1 ⁱⁱⁱ	1 st	Primary	1	Základní vzdělávání 1. stupeň základní školy / BASIC SCHOOL (primary)			1 st	Primary	1 ^{iv}	Põhikool	I aste	1.	Általános iskola (Primary school)	Ált. isk. (Pr. sch.)	Ált. isk. (Primary sch.)	1 ^v	Obligātā pamat-izglītība (First Stage Basic Education) Otrā posma pamatizglītība (Second Stage Basic Education)	Pirmā posma pamat-izglītība (First Stage Basic Education)	
2	2 nd		2				2 nd		2			2.				2			
3	3 rd		3				3 rd		3			3.				3			
4	4 th		4				4 th		4			4.				4			
5	5 th		5				5 th		5			5.				5			
6	1 st	Secondary	6	Základní vzdělávání 2. stupeň základní školy / BASIC SCHOOL (lower secondary)			6	Lower Secondary (Gymnasium)	6		II aste	6.		Középiskola (Secondary)	Középiskola (Seco)	6			
7	2 nd		7				1 st		7			7.	7						
8	3 rd		8				2 nd		8			8. Certific.	8						
9	4 th		9				3 rd		9		Gümnaasium	III aste	9			9			
10	5 th		1	Střední vzdělávání / UPPER –SECONDARY			1 st	Upper Secondary	10				10. (II.)	Középiskola (Sec.sch.)					10
11	6 th		2				2 nd	(Lyseum or Technical school)	11	11. (III.)			11						
12	7 th		3				3 rd		12	12. (IV.) Certific.									12
			4																

		European School	National schools															
			Lithuania					Malta ^{xv}		Poland			Slovak Republic		Slovenia			
1 ^{vi}	1st	Primary	1st ^{vii}	Pradinė mokykla (primary)			Yr 2	PRIMARY	1	Szkola podstawowa (primary)		1	Primary	Osnovna šola (Primary)				
2	2nd		2nd				Yr 3		2			2						
3	3rd		3rd				Yr 4		3			3						
4	4th		4th				Yr 5		4			4						
5	5th		5th				Yr 6		5			5						
6	1st	Secondary	Pagrindinė mokykla (Lower secondary)			Form I	LOWER SECONDARY	6			6	Lower Secondary						
7	2nd					7th		Form II			7					7		
8	3rd					8th		Form III			8					8		
9	4th					9th		Form IV			1					9		
10	5th					10th		Form V			2	1	Upper Secondary					
11	6th		12th	Vidurinė mokykla (Upper secondary)	Gimnazija	1st Yr	GENERAL UPPER SECONDARY	3	2	2								
						2nd		2nd Yr	4	4	3							
					3rd				5			4						
				4th														

ANNEXE III – TABLEAU D'ÉQUIVALENCE DES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT/GROUPES D'ANNÉES

	European School		National schools									
			Romania					Bulgaria		Croatia		
1 ^{viii}	1st	Primary	1st	Compulsory education (învățământ obligatoriu)	Primary education	Primary school (Învățământ primar)		1st	Primary	1st ^x	Osnovna škola (Primary education)	
2	2nd		2nd					2nd				
3	3rd		3rd					3rd				
4	4th		4th					4th				
5	5th		5th					5th				
6	1st	Secondary	6th		Lower secondary Education (Învățământ secundar inferior)	Gymnasium (Gimnaziu)		6th	Lower secondary	6th		Gimnazija -opća, jezična, klasična, prirodoslovno-matematička, prirodoslovna (Secondary education)
7	2nd		7th					7th				
8	3rd		8th					8th				
9	4th		9th					9th				
10	5th		10th					10th				
11	6th		11th	Upper secondary education (Învățământ secundar superior)	High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior) ^{ix}	Vocational – education Completion year (învățământ profesional - An de completare)	11th	Upper -secondary	3rd			
12	7th		12th			12th	4th					
			13th			Technical education - High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior)						

ⁱ First year starts at age of 6

ⁱⁱ First year starts at the age of 6

ⁱⁱⁱ First year starts at the age of 6

^{iv} **Estonia:** The legislation stipulates 7 as the age at which children must start compulsory schooling

^v **Latvia:** The legislation stipulates that part of nursery is compulsory education, 7 is the age at which children must start compulsory basic education.

^{vi} First year starts at the age of 6

^{vii} **Lithuania:** The legislation stipulates 7 as the age at which children must start compulsory schooling. The legislation provides for starting compulsory schooling at the age of 6. The usual practice, however, is for children to start primary school at 7 years of age.

^{viii} First year starts at age of 6

^{IX} High school is including also technical education.

Romania: The legislation stipulates 6 as the age of at which children start compulsory education, with the possibility for the parents to postpone the beginning of 1st grade with one year. The last 2 years of compulsory education (grades 9 and 10) can be followed either in high school (lower cycle of high school) or in arts and trades school (vocational education). Graduates of arts and trades schools can continue their studies in a completion year at the end of which they have the right to enter the upper cycle of high school. At the end of high school, the graduates of both paths (4 years direct path or 5 years progressive path) may participate in the baccalaureate exam.

^X **Croatia:** The legislation stipulates **6,5** as age at which children must start compulsory **primary** education. **Prior to this they have 1 year of compulsory pre-school education.** The usual practice is for children to start primary education at **6,5 and 7** years of age.

^{XI} **Germany:** Please note in Germany two versions of the Gymnasium exist: the G8 and the G9 model. At the G8-Gymnasium the 'Mittelstufe' or 'Sekundarstufe 1' is deprived of one year (10) compared to the G9-Gymnasium. Students at the G8-Gymnasium have a total of 12 school years, whereas students at the G9-Gymnasium have a total of 13 school years. The states have the liberty to decide which model to run.

^{XII} **Ireland:** Education is compulsory for children in Ireland from the age of 6. In Ireland, the primary cycle is preceded by two years in the infant cycle with pupils being enrolled in the first year of the infant cycle in the September after they turn 5. The majority of children will complete the two years in the infant cycle before beginning the primary cycle. In effect, this means that children will usually be turning 7 in their first year of primary. It is very important that children are placed in classes that are age appropriate.

^{XIII} **Denmark:** Education is compulsory from August of the year in which the child reaches the age of six. In Denmark, education is compulsory for 10 years.

^{XIV} **Greece: Compulsory pre-school education in Greece is a two- year period, starting at the age of 4 years.**

^{XV} **Malta: Education is compulsory from the age of 5 (Primary yr 1) to the age of 16.**

^{XVI} **France: Decree No. 2013-682 of July 24, 2013 of the Education Code redefines the educational cycles in primary and middle schools, and Article 1 rewrites Section 4 of Chapter I of Title I of Book III of Part II (regulatory section) of the Education Code: Art. D. 311-10.**